

## La langue voyageuse. Le picard et la famille d'Estrées au XIII<sup>e</sup> siècle

**Serge Lusignan**

Depuis les travaux fondateurs de Paul Meyer et de Gaston Paris, deux grands paradigmes ont orienté l'étude du français régional au Moyen Âge. Le premier tient à l'application du modèle de la langue orale à l'étude de la langue écrite, le second à l'association intime entre dialecte et espace géographique. La recherche sur les variations régionales de la langue médiévale a pris son essor au moment où étaient lancées les premières grandes enquêtes dialectologiques sur le français parlé en France, qui débouchèrent sur la publication du premier atlas linguistique de la France, au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. D'emblée, les philologues posèrent que les variations régionales du français écrit tiraient leur origine des variations phonétiques de la langue. On croyait retrouver dans les chartes la parole vive des hommes du XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Gaston Paris a-t-il pu écrire « la comparaison des parlers vivants avec les chartes permettra souvent seule de bien comprendre ce que veut exprimer la notation parfois peu claire de celles-ci; d'autre part les chartes ou autres textes anciens de la région éclaireront les parlers locaux en montrant dans quel sens ils se développaient au moyen âge et se développent depuis »<sup>2</sup>. Il est vrai que la plupart des traits régionaux de la langue ancienne se retrouvaient dans la bouche des informateurs de ces mêmes régions à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Mais l'hypothèse faisait complètement l'impasse sur la distance entre performance orale et réalisation écrite de la langue et sur les problèmes méthodologiques que pose l'étude comparative des deux registres

---

1 Gilliéron et Edmont, *Atlas linguistique de la France*. Rappelons que Gilliéron avait inauguré un enseignement de la dialectologie à la Sorbonne en 1883. Éloy, *La constitution du picard*, 6.

2 Paris, « Les parlers de France », cité d'après le texte sur internet : [www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id\\_dossier=69](http://www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=69).

d'expression. Un seul osa soulever la question à l'époque, Charles Bonnier, à qui Gaston Paris eut tôt fait de clore le bec dans un article subséquent de la *Romania*<sup>3</sup>. La réflexion sur la spécificité de la langue écrite s'est par la suite raffinée et la distinction entre *scripta* régionale et parler local, proposée par Louis Remacle en 1948, est maintenant acceptée par le plus grand nombre pour distinguer la spécificité de chacun de ces registres<sup>4</sup>.

Une seconde hypothèse inspirée de la dialectologie voulait que l'extension géographique variable des lignes isoglosses et leur enchevêtrement inextricable dans l'espace interdisent l'identification de dialectes. Philologues et dialectologues de l'époque recusaient la notion même de français régional. L'argument tenait tout autant de la science que de l'idéologie. Tous étaient imprégnés de la pensée républicaine qui postulait l'unicité de la langue française fondatrice de la nation<sup>5</sup>. Reprenant ce qu'il appelle une loi énoncée par Paul Meyer, Gaston Paris a pu affirmer : « dans une masse linguistique de même origine comme la nôtre, il n'y a pas réellement de dialectes »<sup>6</sup>. Reflet de ces idées, le premier *Atlas linguistique de la France* ne proposait aucun regroupement des lignes isoglosses suivant des frontières dialectales. Cette seconde hypothèse ne fut cependant pas reçue unanimement. Ferdinand Brunot consacre toute une section de son histoire du français médiéval à l'analyse des caractéristiques de chacun des « dialectes de la langue d'Oui »<sup>7</sup>. Son exemple fut suivi par d'autres historiens de la langue française et de nombreuses études sur le français de telle ou telle région continuèrent d'être publiées. C'est également un lieu commun des éditions critiques que de localiser les manuscrits médiévaux en fonction de la spécificité de leurs traits graphiques. Mais encore récemment, Anthonij Dees a refusé tout fractionnement *a priori* du français médiéval en dialectes dans son *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13<sup>e</sup> siècle*, préférant cartographier les résultats de son enquête selon le découpage soi-disant neutre de la France en départements auxquels il adjoint le Hainaut et la Wallonie belges<sup>8</sup>.

3 Bonnier, « Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275 », *Zeitschrift für romanische Philologie* 13 (1889) : 431-462, 14 (1890) : 66-88 et 298-343, 15 (1891) : 284-285 (ces deux pages constituent la réponse de Bonnier à la critique de Gaston Paris parue dans *Romania*, 19 (1890) : 349-350.

4 Voir l'exposé de ces notions dans Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, 18 et ss.

5 Voir les remarques si pertinentes d'Éloy, *La constitution du picard*, 6 et ss.

6 Paris, « Les parlers de France », cité d'après le texte sur internet.

7 Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. I, 308-325. Sur l'ambivalence de Brunot à ce sujet, voir Éloy, *La constitution du picard*, 9-12.

8 Dees, *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13<sup>e</sup> siècle*; voir aussi du même auteur « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français » et « Propositions for the study of Old French and its dialects ».

Au-delà de ces débats d'écoles, si importants soient-ils, il reste que tous les philologues et linguistes se sont entendus jusqu'à maintenant pour lier de façon indissociable la langue médiévale au terroir et le terroir à la langue. L'ultime conséquence de ce postulat est de soustraire du champ de vision des chercheurs les traits régionaux que l'on rencontre dans des actes écrits loin des terroirs dont ils seraient la marque identitaire. Le bon sens commande de se tourner vers Nancy ou Metz pour trouver des chartes lorraines, vers Amiens ou Arras, des chartes picardes. Pourtant, des travaux récents ont contribué à remettre en cause cette hypothèse. Dans le domaine cher à notre collègue Merrilees, on pense à ce bel article de David Trotter qui montre que l'anglo-normand fut d'un usage répandu dans les actes rédigés en Aquitaine anglaise. Il a même identifié des notaires languedociens écrivant dans un français que n'auraient pas renié les clercs de Londres<sup>9</sup>. Tout récemment, Cyril Aslanov dans un livre absolument remarquable a mis en évidence l'influence marquante du picard, du wallon et du lorrain dans le français utilisé dans les royaumes latins d'Orient<sup>10</sup>. Je voudrais à mon tour revenir sur la question pour montrer que la réalité des écrits ne se conforme pas toujours à l'hypothèse d'un lien nécessaire entre terroir et langue, ni à celle de l'enchevêtrement inextricable des lignes isoglosses déniaient toute frontière dialectale. À la différence de Trotter et d'Aslanov, je vais examiner un tout petit coin du territoire de la langue d'oïl, défini par un triangle formé par les villes de Soissons et Compiègne dans l'Oise, et de Noyon dans l'Aisne, soit un périmètre d'une centaine de kilomètres. Ce travail s'inscrit dans une recherche beaucoup plus large d'une histoire sociolinguistique du picard au Moyen Âge.

Dans un article récent, j'ai montré que le domaine où l'on a écrit en picard au Moyen Âge correspond d'assez près au ressort de la nation picarde de l'Université de Paris<sup>11</sup>. Celle-ci regroupait les étudiants venant des diocèses de Beauvais, Noyon, Amiens, Laon, Thérouanne, Arras, Cambrai et Tournai, d'une grande partie du diocèse de Liège et d'une mince tranche méridionale de celui d'Utrecht. Dans toutes ces régions, on retrouve quantité de documents d'archives en picard utilisé soit comme langue première d'écriture dans les territoires français, soit à titre de langue seconde dans les pays flamands. Le domaine qui fait l'objet de mon étude est traversé par la frontière séparant les diocèses de Noyon et de Soissons dont faisait partie Compiègne. Du point de vue de la géographie universitaire, Noyon relevait de la nation picarde, alors que Soissons et Compiègne appartenaient à la nation de France. Qu'en était-il du français

---

9 Trotter, « *Mossenhor, fet metre aquesta letra en bon francés* ». J'ai moi-même versé quelques pièces au dossier de l'anglo-normand en Aquitaine dans *La langue des rois au Moyen Âge*, 180 et ss.

10 Aslanov, *Le français au Levant*.

11 Lusignan, « Espace géographique et langue : les frontières du français picard (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) ».

écrit dans ces trois villes? Nous avons la chance de posséder quelques cartulaires qui permettent de répondre à la question. Il s'agit des cartulaires de la ville de Noyon, de l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamp, tout près de Noyon, de l'abbaye de Saint-Corneille à Compiègne et de l'abbaye Saint-Léger de Soissons<sup>12</sup>.

Le *Livre rouge* de la ville de Noyon rattache indiscutablement celle-ci au domaine picard. Compilé en 1388, ce petit cartulaire contient une majorité de documents latins, mais les pièces françaises sont toutes plus ou moins marquées de traits picards. Ainsi trouve-t-on quelques traductions d'actes royaux latins dans un français comportant de tels traits distinctifs. Le picard apparaît encore plus manifestement dans les documents écrits localement. Citons à titre d'exemple le début du règlement de la léproserie de Noyon, écrit entre 1250 et 1272, par l'évêque Vermond<sup>13</sup> :

Lettres du rieule de le maison Saint-Ladre de Noyon

Permenable pour le memoire des hommes qui est oublieuse et brief est trouuee le scienche de lettre et d'escripture, et pour ce que les choses trespassees fussent ainsy que les choses presentes par le representation de le lettre nous avons donné en memoire par le teneur de ces lettres che que vous verres et orres chi establi, en aient cognut que comme Estenes, nostre antecessours, cha en arriere evesque de Noion, eust ottoiet une rieule [...] <sup>14</sup>

Les actes français du cartulaire d'Ourscamp confirment à leur tour qu'aux environs de Noyon, on écrivait dans un français toujours marqué de traits picards.

Quittant Noyon en direction sud-est, on arrive à Soissons après seulement trente-huit kilomètres de route. Les rares actes en français du cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger attestent d'une langue vierge de traits picards; tout au plus une charte de 1238 du comte Jean II de Soissons contient-elle le mot « warde » pour « garde », et c'est tout. Le très beau recueil de chartes de l'Oise de Louis Carolus-Barré confirme l'existence de cette frontière linguistique entre les deux villes épiscopales. Il contient une charte de l'officialité de Soissons en français central, alors que deux actes semblables de l'official de Noyon multiplient les picardismes<sup>15</sup>. L'éditeur qui fut le meilleur connaisseur de l'histoire de l'Oise

12 Poissonnier, *Le livre rouge cartulaire de la ville de Noyon*; Peigné-Delacourt, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp*; Morel, *Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne (877-1260)*; Abbé Pêcheur, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Léger de Soissons*.

13 Vermond avait appartenu au chapitre de la collégiale de Saint-Quentin avant de devenir évêque de Noyon (*Gallia christiana*, IX, 1010). Il était probablement picard d'origine.

14 Poissonnier, *Le livre rouge*, 60. Dans *Les plus anciennes chartes en langue française*, Carolus-Barré édite deux actes très nettement picards émis au nom de Vermond (actes 31 et 104).

15 Carolus-Barré, *Les plus anciennes chartes*, acte 15, planche II (Soissons), actes 50 et 146 planche III et V (Noyon).

et de ses sources a bien entrevu la frontière séparant dans cette région le français picard et celui de l'Île de France. Il rappelle même à cette occasion que les étudiants des « diocèses de Beauvais, Noyon et Laon faisaient partie de la *Nation de Picardie* et que ceux qui étaient natifs de Senlis et de Soissons étaient inscrits sur les rôles de la *Nation de France* »<sup>16</sup>. Mais son positivisme prudent le retient de tirer quelque conclusion sur le rapport possible entre la frontière universitaire et la frontière linguistique.

Si de nouveau on quitte Noyon, cette fois en direction sud, on croise la ville de Compiègne après un parcours de vingt-neuf kilomètres. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille lève le voile sur les pratiques scripturaires dans cette ville à l'époque médiévale. Il contient assez peu d'actes en français, mais leur témoignage est fascinant. Si l'on met de côté les actes des officiers royaux qu'on peut toujours soupçonner de vouloir écrire comme à Paris, on remarque que les actes écrits au XIII<sup>e</sup> siècle par les gens de la ville, principalement le maire et les jurés, sont tous en français de l'Île de France; tout au plus, dans un acte ou deux, on rencontre sporadiquement la forme « le » de l'article défini féminin propre au picard<sup>17</sup>. Il arrive même qu'un moine de l'abbaye Saint-Corneille utilise le français : par exemple, en 1273, Gauthier de Soissons, moine et prévôt de l'institution, rédigea un acte de vente sans aucun picardisme. Mais il n'en va pas de même avec l'abbé Pierre du Bois, qui présida aux destinées du monastère à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le cartulaire contient plusieurs actes de lui écrits en français, dans lesquels on identifie plusieurs traits picards.

J'ai rapidement été intrigué par l'identité de cet abbé dont la pratique scripturaire tranche avec celle des autres habitants de Compiègne. *Gallia christiana* (IX, 439) indique qu'il s'agit de Pierre du Bois d'Estrées. Il avait été élu abbé en 1277. Le 21 juin 1296, il avait participé à la célèbre assemblée du Louvre au cours de laquelle de nombreux ecclésiastiques, dont notre abbé, avaient apporté leur soutien à Philippe le Bel dans sa lutte contre Boniface VIII. Il décéda un peu plus tard, le 4 avril 1304. La notice ajoute qu'il était le frère de Raoul d'Estrées, maréchal de France au service de Louis IX, à la fin de son règne, et par la suite de Philippe III, jusqu'à son décès en 1284. La famille d'Estrées, mieux connue à partir du XV<sup>e</sup> siècle, semble alors au tout début de sa percée dans l'histoire de France. Estrées est sans conteste un toponyme du nord. Les rares notices au sujet de

16 Carolus-Barré, *Les plus anciennes chartes*, cxiii. Le recueil de Carolus-Barré fait ressortir très nettement une frontière semblable opposant le diocèse de Beauvais où l'on écrit en picard au diocèse de Senlis où domine la langue de Paris.

17 Morel, *Cartulaire de Saint-Corneille*, t. III, 96-98, 117, 119, 139-140, 191-193. Ajoutons que le cartulaire d'Ourscamp contient deux actes des maire et jurés de Compiègne écrits en français central (voir Peigné-Delacourt, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp*, actes DCLXVI et DCLXVII).

Raoul le rattachent, sans citer leurs sources, soit à Estrées-Saint-Denis (Oise) situé à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Compiègne, soit à Estrée-Cauchy (Pas-de-Calais) un peu au nord-ouest d'Arras<sup>18</sup>.

Raoul d'Estrées fut un proche de l'abbaye de Saint-Corneille. Le 28 juillet 1279, il procéda à l'arbitrage d'un conflit entre son frère Pierre, l'abbé, et Rufin, maire de l'abbaye, à propos de l'exercice de la justice à Sacy-le-Petit (Oise). Ce village était situé à quelques kilomètres au sud d'Estrées-Saint-Denis. Cet acte rend plus vraisemblable le rattachement de Raoul à cette localité plutôt qu'à la région d'Arras. Le document qui règle le conflit est rédigé en son nom dans un picard des plus évidents, comme en atteste l'adresse : « A tous chiaus, qui ches presentes lettres verront et orront, je Raous d'Estrees, sires dou Bos et mareschus de Franche, fas a savoir que [...] »<sup>19</sup>. Raoul se montra également généreux donateur puisque son testament prévoyait que sa terre de Roye-sur-Matz (Oise) revienne à l'abbaye après son décès. Cette terre se trouvait à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Noyon. À nouveau, l'acte est teinté de traits picards. Soulignons que dans ces deux actes Raoul se désigne comme seigneur du Bois de Lihus. Cette localité de l'Oise se trouvait à une vingtaine de kilomètres au nord de Beauvais. La langue des actes de Raoul d'Estrées est la même que celle de son frère et dans les deux cas, elle tranche complètement avec celle en usage à Compiègne. Toutes les localités auxquelles il est fait référence ne sont pourtant pas situées très loin de cette ville. Mais une frontière les sépare de celle-ci, l'Oise, qui dans cette région marque la délimitation entre les diocèses de Beauvais et celui de Soissons, entre les ressorts de la nation picarde et de la nation de France de l'Université de Paris<sup>20</sup>. Raoul ne fut pas le seul membre de la famille à exercer sa bienveillance à l'égard de l'abbaye dirigée par Pierre d'Estrées. Une nièce, Catherine dame de Bellone, gratifie l'institution de quelques donations dont témoignent des chartes bien picardes recopiées dans le cartulaire. Bellone se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'est d'Arras. Tous ces actes contribuent à rattacher les d'Estrées au pays picard de l'Oise ou du Pas-de-Calais.

Le fil du raisonnement suivi jusqu'à maintenant pourrait m'amener à confirmer le lien intime entre langue et terroir. Toutefois, un dernier acte de Raoul d'Estrées invite à la retenue. En juin 1283, il légua à l'abbaye de Saint-Corneille une rente foncière annuelle de vingt livres pour que soit chantée chaque jour une messe pour le repos de son âme. L'acte débute par l'adresse habituelle : « Je Raouls d'Estrees, chevalier, et sire

18 Lamant, *Armorial général et nobiliaire français*, t. XXIX, 116, fasc. 4, 288; Hoefler, *Nouvelle biographie générale*, t. XI, col. 571.

19 Morel, *Cartulaire de Saint-Corneille*, t. III, 138.

20 Sur la définition de cette frontière, voir De Lettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, 9 et ss.

du Bos et mareschiaux de Franche, fas a savoir a tous cheaus qui ces lettres verront et orront [...] » et il se poursuit dans le même français picard que les précédents<sup>21</sup>. Pourtant, sa rédaction fut faite bien loin du nord de la France. L'eschatocolle précise en effet : « Che fu fait a Bourdiaus sur Gironde en l'an de grace mil deus cens quatre vins trois, ou mois de juin ». Comme je le rappelais au début, un acte en français régional peut très bien avoir été rédigé à une très grande distance du terroir source de la langue. La ville de Bordeaux était située en pays occitan. Nous savons que les Anglais y avaient apporté leur français insulaire. Voilà que nous découvrons qu'il a pu arriver qu'on écrive en picard dans cette même ville. Le picard avait d'ailleurs l'habitude des voyages puisqu'au siècle précédent les croisés originaires en grand nombre du nord de la France l'avaient implanté au Levant, comme l'a montré Cyril Aslanov.

L'étude des actes français contenus dans des cartulaires venant de ce petit périmètre d'une centaine de kilomètres, partagé par la frontière des diocèses de Soissons et de Noyon, et contigu à celui de Beauvais, illustre que des limites bien tranchées peuvent séparer des formes régionales du français écrit. À l'exception du « le », forme féminine de l'article défini, les lignes isoglosses qui réunissent les actes de Noyon et du Beauvaisis s'arrêtent presque toutes sur la rive droite de l'Oise, sans rejoindre Compiègne située sur la rive gauche. On pourrait supposer qu'une telle frontière soit le résultat de la construction artificielle des *scriptae* par des institutions scolaires. Le parallélisme entre la frontière linguistique séparant le picard du français de l'Île-de-France et celle des nations picarde et française invite à examiner cette hypothèse, même si l'idée que l'Université de Paris ait pu contribuer à la définition de normes du français écrit paraît à première vue peu vraisemblable. Cette façon de concevoir les choses laisserait même place à une possible asymétrie entre l'étalement dans l'espace de la langue écrite et celui de son pendant oral. Cela laisserait supposer qu'aux différences très tranchées dont témoignent les chartes ne correspondrait aucun écart aussi net entre les parlars locaux. Reprenant l'utile distinction jadis proposée par Jacques Monfrin, on pourrait penser que la frontière des isographes (ensemble des traits distinctifs d'une *scripta*) serait plus clairement dessinée que celle qui se dégage des lignes isoglosses (ensemble des traits distinctifs d'un parler local). Après tout, il semble à première vue surprenant qu'il existe une telle différence entre le français parlé de Noyon et celui de Compiègne, qu'aucun obstacle naturel ne sépare vraiment. C'est pourtant ce dont témoignent les données de la dialectologie moderne. Robert Loriot a procédé à une minutieuse enquête linguistique dans le département de l'Oise vers 1940 pour tenter de déterminer la frontière du picard. Il a

---

21 Morel, *Cartulaire de Saint-Corneille*, t. III, 148.

pu cartographier plusieurs lignes isoglosses propres au picard. De façon surprenante, Compiègne se retrouve dans tous les cas à quelques kilomètres par delà la frontière qu'elles dessinent.

L'exemple des d'Estrées nous rappelle par ailleurs que la langue n'est pas plus liée au terroir que les hommes qui en sont natifs. Pierre d'Estrées a fait franchir l'Oise au picard en devenant abbé de Saint-Corneille à Compiègne. Quant à son frère Raoul, maréchal de France, il a étalé son picard sur le parchemin jusqu'à Bordeaux. Avec les notions de dialectes puis de *scripta* régionale, les philologues et linguistes ont persisté à associer la variation de la langue à la territorialité, expliquant l'une par l'autre. Mais la langue voyage avec les personnes et partout à l'identique elle nuance leur voix et guide leur plume. Le picard était la langue des membres de la famille d'Estrées partout où ils séjournaient. Ainsi faut-il conclure que le lieu d'écriture explique souvent le choix d'une *scripta*, mais la personne également. En dernière analyse, je propose d'ajouter le concept de personnalité à celui de territorialité pour penser les phénomènes reliés à la variation graphique des chartes françaises médiévales. J'emprunte la notion au droit médiéval qui l'utilisait pour rendre compte que des hommes appartenant à une ethnie (réalité du haut Moyen Âge) ou à des groupes sociaux différents (nobles ou clercs) pouvaient se réclamer d'un droit particulier en vertu de leur état sans considération du lieu où ils se trouvaient<sup>22</sup>. De même au plan linguistique, la circulation des personnes peut faire vivre parfois un état de langue loin de son terroir d'origine. Ce fut l'expérience des Anglais en Aquitaine, des croisés au Levant, et de la famille d'Estrées, à une échelle géographique plus modeste.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la langue française n'en était qu'au début de ses migrations. Personne ne pouvait deviner alors que sept siècles plus tard, notre langue serait enseignée en Nouvelle-Zélande, à un jeune descendant d'une famille écossaise qui compléta sa formation à l'Université de Paris, avant de venir professer au département de français de l'Université de Toronto.

Heureuse, la langue française qui fit un beau voyage grâce à Brian Merrilees!

**Université de Montréal**

---

22 Olivier-Martin, *Histoire du droit français des origines à la Révolution*, 110-111.



## Bibliographie

- Aslanov, Cyril. *Le français au Levant, jadis et naguère. À la recherche d'une langue perdue*. Paris : Honoré Champion, 2006.
- Bonnier, Charles. « Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275 ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 13 (1889) : 431-462; 14 (1890) : 66-88 et 298-343; 15 (1891) : 284-285; 19 (1890) : 349-350.
- Brunot, Ferdinand. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 1905. Nouvelle édition par Gérard Antoine. T. I, *De l'époque latine à la Renaissance*. Paris : Armand Colin, 1966.
- Carolus-Barré, Louis. *Les plus anciennes chartes en langue française, tome premier, problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux archives de l'Oise 1241-1286*. Paris : Klincksieck, 1964.
- Dees, Anthonij avec le concours de Pieter T. van Reenen et de Johan A. de Vries. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13<sup>e</sup> siècle*. Tübingen : Niemeyer, 1980.
- Dees, Anthonij. « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français ». *Revue de linguistique romane* 49 (1985) : 87-117.
- . « Propositions for the Study of Old French and its Dialects ». Dans *Historical Dialectology : Regional and Social*, sous la direction de Jacek Fisiak, 139-148. Berlin, New York, Amsterdam : Walter de Gruyter, 1988.
- Delettre, Abbé. *Histoire du diocèse de Beauvais*, 3 vol. Beauvais : A. Desjardins, 1842-1843.
- Éloy, Jean-Michel. *La constitution du picard. Une approche de la notion de langue*. Louvain-la-Neuve : Peeters, 1997.
- Gilliéron, Jules et Edmond Edmont. *Atlas linguistique de la France*. Paris : Honoré Champion, 1902-1920.
- Hoefler, Jean Chrétien Ferdinand. *Nouvelle biographie générale*, t. XI. Paris : Firmin-Didot, 1868.
- Lamant, Hubert. *Armorial général et nobiliaire français*, t. XXIX, fasc. 4. Bordeaux : La Nef-Chastrusse, 2000.
- Lusignan, Serge. *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*. Paris : Presses universitaires de France, 2004.
- . « Espace géographique et langue. Les frontières du français picard (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) ». Dans *Construction de l'espace au Moyen Âge. Pratiques et représentations, Actes du XXXVII<sup>e</sup> Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'enseignement Supérieur*, 263-274. Paris : Publications de la Sorbonne, 2007.
- Marchello-Nizia, Christiane. *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Paris : Bordas, 1979.
- Morel, E. *Cartulaire de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne (877-1260)*. 3 tomes. Montdidier et Paris : J. Bellin, 1904-1909.
- Olivier-Martin, François. *Histoire du droit français des origines à la Révolution*. Paris : C.N.R.S., 1988.
- Paris, Gaston. « Les parlers de France », conférence à la réunion des Sociétés savantes (samedi 26 mai 1888), reproduite dans la *Revue des patois gallo-romans* (1888) : 161-75; le texte disponible sur internet : [www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id\\_dossier=69](http://www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=69).

- . « Compte rendu I *Zeitschrift für romanische Philologie* XIII, 3-4 ». *Romania* 19 (1890) : 348-355.
- Pêcheur, Abbé. *Cartulaire de l'abbaye Saint-Léger de Soissons*. Soissons : Imprimerie de Émile Fossé Darcosse, 1870.
- Peigné-Delacourt, M. *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp de l'ordre de Cîteaux fondée en 1129 au diocèse de Noyon*. Amiens : Douillet, 1865.
- Poissonnier, J. *Le livre rouge cartulaire de la ville de Noyon*. Réimpression Noyon : Comité archéologique de Noyon, 1932.
- Trotter, David A. « 'Mossenhor, fet metre aquesta letra en bon francés' : Anglo-French in Gascony ». Dans *De mot en mot. Aspects of Medieval Linguistics. Essays in Honour of William Rothwell*, sous la direction de Stewart Gregory et David A. Trotter, 199-222. Cardiff : MHRA/Univ. of Wales Press, 1997.